



BS\_2022\_50

## DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, à neuf-heure trente, se sont réunis, au siège d'Atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le trois novembre deux-mille vingt-deux, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

### PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Claude CAUDAL, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON, Frédéric LAUNAY et Jean-Marc JOUNIER

Secrétaire de séance : M. Frédéric MILLET

Titulaires : 12      Quorum : 7      Présents : 10      Votants : 10      Pouvoir : 0

### A DISTANCE (non votant) :

Mme Edith MARGUIN

### EXCUSÉ :

M. Fabrice SANCHEZ

---

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX PROGRAMME 2022 - EXTENSIONS – RENFORCEMENTS – RENOUELEMENTS DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – LOT 4 – NORT SUR ERDRE**

Le marché relatif à la réalisation du programme de travaux 2022 a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure avec négociation le 02/06/2022 au B.O.A.M.P, au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et sur le profil acheteur d'atlantic'eau.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 04/07/2022, 12h00. La date limite de réception des offres a été fixée au 31/08/2022, 12h00.

Le marché est décomposé en 9 lots géographiques. Il s'agit d'un marché public à prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Le marché débute à compter de sa notification et s'achèvera au terme du délai de garantie de parfait achèvement, soit 12 mois à compter de la réception des travaux.

Comme indiqué au règlement de la consultation, l'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères suivants énoncés avec leur pondération :

<b>Prix des prestations</b>	noté sur 10 points et pondéré à 70 %
<p><b>Valeur technique : appréciée à partir du cadre du mémoire technique complété par l'entreprise et décomposée en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Organisation du chantier – 3 points</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Provenance et qualité des matériaux et fournitures employés (avec fiches produits) - 1.5 pts</li> <li>• Adéquation des moyens en personnel et matériels affectés à l'opération - 1.5 pts</li> </ul> </li> <li><b>Procédures d'exécution du chantier – 6 points</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence de la méthodologie pour la phase préparation des Travaux, installation, repérage, planning et phasage -1.5 pts</li> <li>• Contraintes de réalisation des travaux (gestion de la circulation, des réseaux et aménagements existants, de la présence d'amiante) – 1.5 pts</li> <li>• Pertinence de la méthodologie pour la phase exécution (enrobage, remblai, réfection des voiries et accotements) – 1.5 pts</li> <li>• Pertinence de la méthodologie pour la phase avant réception des Travaux (essais, autocontrôles, récolement) - 1.5 pts</li> </ul> </li> <li>- <b>Gestion environnementale du chantier - 1 point</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence de la méthodologie pour l'hygiène et sécurité sur le chantier - 0.5 pt</li> <li>• Performances en matière de protection de l'environnement sur le chantier (Réduction des nuisances du chantier, déchets, pollution, préservation des végétaux, qualité des eaux souterraines) – 0.5 pt</li> </ul> </li> </ul>	noté sur 10 points et pondéré à 30 %

L'ensemble des lots a été attribués par la CAO le 12 octobre dernier hormis le lot n°4 (secteur de Nort sur Erdre).

Le lot n°4 – NORT-SUR-ERDRE a été attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 09 novembre 2022, avant le bureau syndical, en application des critères annoncés dans le règlement de la consultation. Le procès-verbal de cette réunion est présenté en séance.

Suite à ces informations,

**Le Bureau syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu le Code de la commande publique,  
 Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau syndical,  
 Vu le rapport d'analyse des offres et l'offre économiquement la plus avantageuse en ressortant,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché suivant de travaux Programme 2022 – Extensions, renforcements et renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable attribué par la commission d'appel d'offres et prendre toute décision relative à son exécution :**

Lot	Attributaire	Montant HT
Lot 4 – NORT SUR ERDRE	COCA ATLANTIQUE	2 700 531,50 €

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel BRARD



BS\_2022\_50

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 09/11/2022
  - sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 09/11/2022
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.